



## MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

---

### AVIS PUBLIC

#### EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 mai 2020, le Conseil municipal de La Macaza a présenté le projet de règlement 2020-154 Relatif à la protection des plans d'eau contre l'introduction et la propagation des plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes.

**QUE** ce projet de règlement est actuellement déposé sur le site Web de la Municipalité au [www.munilamacaza.ca](http://www.munilamacaza.ca)

Le présent projet de règlement sera adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 19 mai 2020 à 15h à huis clos par visioconférence.

**DONNÉ À LA MACAZA CE 13<sup>e</sup> JOUR DE MAI 2020**

La directrice générale adjointe

  
Caroline Dupuis

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale adjointe de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci à chacun des endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, au lac Chaud, au lac Macaza et au lac Clair, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13<sup>e</sup> jour de mai 2020.

La directrice générale adjointe

  
Caroline Dupuis